

Augmentations 2022 : Apocalypse NAO !

Mai 22 – IL – Globecast



C'est au cours des Négociations Annuelles Obligatoires 2022 qui viennent de s'ouvrir que sont définies avec les partenaires sociaux les modalités des augmentations salariales annuelles au 1er Juillet. L'assiette de calcul sur laquelle s'appliquent ces augmentations est constituée de la somme des salaires de base, hors parts variables, comptabilisée au 31 décembre de l'année précédente, en l'espèce 2021.

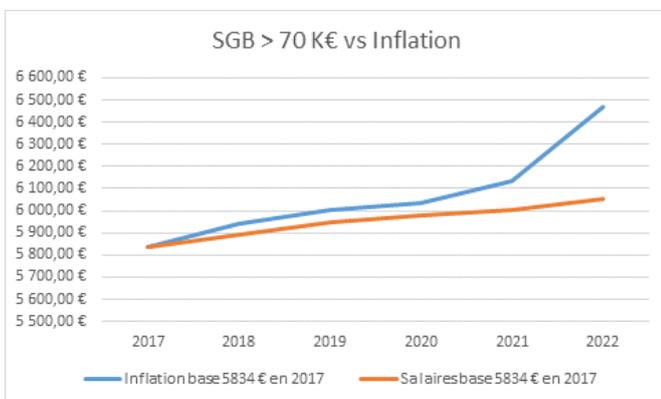
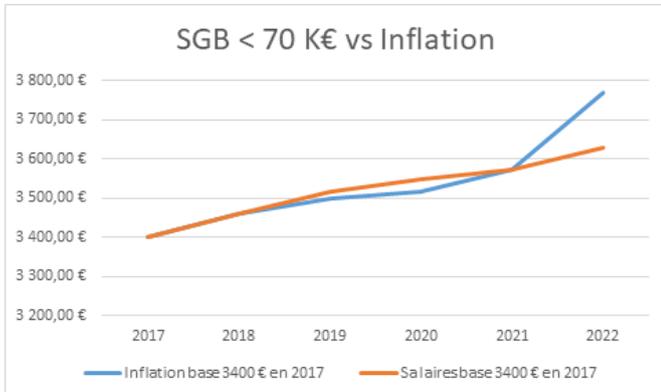
Vos représentants CFE-CGC pensaient que nous avions déjà touché le fond l'année dernière. Hélas, en proposant une enveloppe globale de 2% seulement, la Direction persiste à vouloir contrôler ses coûts en contenant l'augmentation de la masse salariale, en dépit de l'engagement important des salariés en cette période chahutée par la crise sanitaire et de multiples départs de collègues.

On vous explique ci-dessous.

Bonne lecture

► Augmentations : moins pour tous depuis un an

Si on considère l'historique des augmentations au sein de l'UES Globecast, on s'aperçoit que les salaires inférieurs à 70 000 € suivent peu ou prou l'inflation, ce qui est loin d'être le cas des salaires supérieurs. En outre, un décrochage très net s'observe dès 2021.:



En proposant de doubler sa proposition d'enveloppe de 0,98% déjà indécente en 2021, d'une part l'entreprise ne se donne même pas la peine de rattraper les pertes de pouvoir d'achat des années précédentes, d'autre part elle fait le choix délibéré d'ignorer l'inflation galopante annoncée par [l'Insee à 4,5 % en glissement annuel en mars 2022 !](#)

► Orange quand ça dérange, Globecast quand ça arrange...et vice versa !

Chez Orange SA, la décision unilatérale définit une enveloppe de 3 %, alors que celle d'OBS la garantit à 2,55 %, lorsqu'Orange Cyberdéfense offre.... 4,83 % tout confondu !!!

Ainsi, une fois de plus, l'ouverture de la négociation chez Globecast est moins disante que dans le reste du groupe.



Analyse de la CFE-CGC

Notre entreprise subit de multiples transformations depuis plusieurs années, alors qu'entre 2018 et 2021, son effectif a reculé de plus de 17 % ! C'est donc bien l'engagement sans faille des femmes et des hommes de Globecast qui permet de les mener à bien. Dès lors, comment susciter cet engagement et conserver ou attirer des talents dans de telles conditions de rigueur budgétaire ?

Évoquer sans arrêt la mauvaise santé de l'entreprise pour justifier les vaches maigres n'est pas de nature à permettre à l'Entreprise de sortir de l'ornière, ni de l'aider à recruter ses futurs talents.

La CFE-CGC revendique :

- **Revaloriser l'ensemble des salaires avec une enveloppe globale de 4 % minimum**
- **Limiter les vases communicants entre mesures spécifiques et augmentation générale**
- **Rééquilibrer les augmentations salariales pour les salariés classés E, F ou G qui paient un lourd tribut à la politique de modération salariale depuis plusieurs années**
- **Assurer la transparence sur les processus et modalités de promotion**
- **Sauvegarder le pouvoir d'achat**
 - **augmenter le budget des ASC,**
 - **doubler le forfait mobilité durable,**
 - **distribuer des tickets restaurants à tous les salariés en télétravail....**

Proches de vous, vos élus CFE-CGC Orange au CSE

L'Article L2232-17 du Code du travail vous permet d'accompagner vos représentants CFE-CGC dans les négociations des accords collectifs.

N'hésitez pas à vous rapprocher de vos représentants syndicaux pour apporter votre expertise aux sujets qui vous concernent (astreintes, réorganisations, Dbis, accord vélo, ...)



Philippe Petit
Central Park



Maria Teresa Lopez
Central Park



François Denoyelle
Archives



Sihame Driouiche
Central Park



Stéphane Picchetti
Central Park



Jérôme Gritti
Central Park



Josselin Danjoie
Sainte-Assise



Christophe Dens
Archives



Thierry Nogueira
Sainte-Assise

Retrouvez ce tract et l'ensemble des publications de votre établissement ici <https://www.cfecgc-orange.org/globecast/>